

École – presbytère de Boussac

8 juin 1929

On admet le principe de la création d'une école à Boussac.

28 septembre 1929

L'école de Boussac, dont la création avait été décidée à la séance du 2 juin sera ouverte le 1^{er} octobre. Elle sera installée dans les locaux du presbytère, propriété communale, qui n'est occupé que le dimanche ou les jours d'offices exceptionnels par le desservant de Boussac. Les questions de l'école et du presbytère sont donc liées. Le curé conservera deux pièces pour s'abriter ou loger le mobilier du presbytère, le reste de la maison est affecté à l'école et au logement de l'institutrice. Le Dr Nicolas, adjoint, a engagé avec l'évêché des négociations à ce sujet et il est parvenu à de bons résultats, supprimant toute dépense de loyer et réduisant au strict minimum les frais d'aménagement des locaux d'école et d'habitation. En compensation, un bail de longue durée est consenti au curé de Boussac pour le prix de 1 franc par an, l'entretien des locaux, charges et contributions incombant à la commune. Cet exposé reçoit l'approbation unanime.